

COMPTE RENDU REUNION DU 7 JUILLET 2011

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DAUBY Marie-José, DUFOUR Isabelle, BOUDOT

Mrs MARJAULT Daniel, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis,

ABSENTS : Mrs PAGNAT Francis, TINGRY Xavier, MOURGAUD Jean-Luc, POUNTNEY Michael.

Mmes ENGLAND Shelly, CHERRUAULT Francine, MASSON Fabienne (excusée)

Pouvoirs : Mme ENGLAND Shelly pour Mme DAUBY Marie José

Mme CHERRUAULT Francine pour Mme DUFOUR Isabelle

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par les services de la préfecture. Il présente les mesures à retenir en Haute Vienne pour atteindre les objectifs fixés pour l'application de la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité est favorable au projet de schéma présenté.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le conseil municipal que le département peut apporter une assistance technique dans le suivi du fonctionnement des stations d'épuration du Bourg par un contrôle annuel des installations, la programmation des travaux à réaliser en vue d'améliorer les performances de traitement. Le montant de la prestation annuelle est fixé à 40 centimes d'euro par habitant (population DGF), elle se concrétise par la signature d'une convention. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec le département la convention d'assistance technique concernant l'assainissement collectif et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe le conseil que le contrat d'entretien avec SIERVELEC concernant l'éclairage public est arrivé à son terme depuis le 28 février 2011. Elle propose de procéder à son renouvellement pour une durée d'un an. Le montant annuel s'élève à 5319.57 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

VIREMENT DE CREDITS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédit suite à l'achat de tables et de bancs à VEDIF

2313 prog 227 restaurant : -2000 €

2158 autre matériel : + 2000 €

Le conseil municipal, autorise le virement de crédit indiqué ci-dessus et décide d'amortir ce matériel sur une période de 5 ans.